



MINISTÈRE DES ARMÉES



Conseil supérieur
de la fonction militaire

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE (99^e SESSION - 19 au 24 octobre 2017)

COMMUNIQUÉ

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) a été réuni du 19 au 24 octobre 2017 à l'occasion de sa 99^e session.

La Ministre a ouvert la séance en exposant sa méthode de travail. Celle-ci consiste à aller à la rencontre des femmes et des hommes, pour mieux les connaître, échanger avec eux sur leurs conditions de vie et de travail, comprendre leurs aspirations et leurs doutes. La transformation du ministère sera réalisée en associant, au-delà des membres du CSFM, l'ensemble des militaires des CFM dans leur domaine de compétence.

Elle a salué les efforts exceptionnels menés pour améliorer les conditions d'hébergement et d'alimentation sur la mission Sentinelle : « *ces efforts seront poursuivis* ».

Le budget 2018 prévoit, pour la masse salariale, une augmentation des effectifs et une amélioration sensible de la condition du personnel.

La loi de programmation militaire 2019-2025, visera notamment à permettre aux femmes et aux hommes de la défense de vivre l'exercice de leur engagement dans les meilleures conditions.

La ministre a souligné l'idée force du plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires : « *il n'y a pas de soldats forts sans familles heureuses* ».

Ce plan est effectivement ambitieux et ne se substitue pas aux autres plans en cours d'exécution. Pour conclure, elle a rapporté le témoignage des responsables politiques civils et militaires américains, qui lui ont fait part d'un profond respect et d'une grande estime portés aux Armées françaises.

Par la suite, le Conseil lui a rendu son avis en débutant par ses propositions sur le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, puis son avis sur les textes étudiés, et enfin sur ses préoccupations en matière de condition militaire.

S'en est suivie une phase d'échanges, entre le Conseil et la ministre, avec la participation de ses grands subordonnés.

Le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires

Le Conseil a contribué à la finalisation du plan d'accompagnement des familles et de l'amélioration du quotidien des militaires. Il constitue un premier bloc important qu'il conviendra de concrétiser, de contrôler et de faire évoluer en conséquence.

La prise en compte des familles du personnel envoyé en opérations « en isolé » fait l'objet d'un effort souligné par le Conseil.

Afin de mieux prendre en compte le quotidien des familles et des militaires, le Conseil demande que l'impact des absences du domicile en général puisse être mieux évalué et éventuellement faire l'objet de décisions ultérieures.

Certaines actions contenues dans le plan, ont été jugées prioritaires :

- accroître les mesures de gardes d'enfants et également permettre aux divorcés d'exercer leur droit de visite ;
- rénover le parc de logements et d'hébergements, spécialement domanial, et élargir le parc de logements proposé dans les zones de tension locative ou les zones à forte densité ;
- offrir une meilleure visibilité sur la mobilité des militaires ;
- supprimer l'impact sur la trésorerie des ménages lors des déplacements comme pour les déménagements.

Le Conseil est cependant circonspect vis-à-vis de certaines mesures dont il suivra attentivement l'atteinte des résultats, notamment :

- les résultats quantitatifs de l'application de la mesure de la colocation ;
- la pertinence des mesures de reconnaissance dans le domaine associatif ;
- le projet d'agence de voyages, qui ne doit pas exclure la possibilité pour le militaire d'effectuer ses propres choix pour le déplacement.

Afin d'assurer le succès de ce plan et sa capacité à être mis en œuvre sur le terrain, la ministre soutient la proposition du Conseil de se positionner en tant que « groupe utilisateurs » lors de son suivi et de ses évolutions potentielles dans les années à venir.

Travaux du Conseil et avis sur les textes

Lors de cette session, sept textes ont été soumis au Conseil. Six d'entre eux ont reçu un avis favorable et un, un avis défavorable, lié à la procédure employée dans le cadre de cette concertation (CFM concerné non consulté).

Le Conseil se félicite de la prise en compte de sa demande relative à l'extension du don de jours de permissions et de congés de fin de campagne par un militaire au profit d'un autre militaire ayant à sa charge un conjoint, un concubin, un partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou un enfant gravement malade, handicapé ou victime d'un accident d'une particulière gravité.

Des constats et des préoccupations sur la condition militaire, objets de l'attention du Conseil

L'accumulation des réformes dans le contexte actuel induit un effet anxiogène dans la communauté militaire, notamment parce qu'elle subit automatiquement les mesures défavorables appliquées à la fonction publique. Le Conseil demande donc à être informé de manière régulière sur les travaux qui vont être conduits.

Le Conseil est vigilant et a réaffirmé sa volonté de conserver de justes compensations aux sujétions spécifiques aux militaires.

Concernant la mise en place de la directive européenne sur le temps de travail, le Conseil est conscient de la complexité de son application aux différentes forces armées et formations rattachées. Ainsi, il recommande de continuer le travail sérieux déjà engagé qui prend en compte la diversité des situations, dans le respect du statut général des militaires.

Le Conseil estime que la communication concernant le référencement des « complémentaires santé » demeure très insuffisante. Le Conseil demande aussi d'évaluer les conséquences de la suppression des opérations de précompte.

Enfin, et malgré les mesures mises en place, les militaires continuent de subir les dysfonctionnements de LOUVOIS. Il incite à la prudence sur le calendrier de déploiement de SOURCE SOLDE.

Un échange libre, transparent

Le Conseil a demandé à la ministre des informations concernant le moratoire sur les emprises militaires. La ministre a affirmé que les logements/hébergements étaient une de ses préoccupations majeures. Des programmes d'investissements lourds de rénovation sont prévus et la cession des emprises militaires contribuera à leur financement.

Sur les propositions d'extension des conditions d'utilisation de la carte SNCF famille, la ministre a répondu que la convention avec la SNCF sera renégociée en 2018 pour une mise en application en 2019. C'est pour la ministre un élément important des conditions de vie du militaire et sa famille, mais toute extension méritera une expertise.

Interrogée sur la mise en application effective du PPCR, la ministre a assuré qu'elle ferait en sorte d'éviter l'amplification du décalage avec la fonction publique.

La question de la réforme des retraites a été posée. La ministre a affirmé que celle-ci était encore dans une phase exploratoire et qu'elle avait sensibilisé personnellement le Haut-commissaire à la réforme des retraites à la spécificité du système des pensions militaires et au besoin de maintenir une armée jeune. C'est une réforme dont la conception prendra du temps et qui ne devrait pas entrer en vigueur avant la fin du quinquennat. Comme il s'agit d'une réforme complexe, sa préfiguration doit être commencée dès maintenant.

S'agissant de la demande d'attribution d'une annuité de bonification supplémentaire à tous les blessés de guerre en plus de ceux qui en bénéficient déjà au titre d'une bonification pour campagne double, le CEMA a répondu qu'il y était favorable sur le principe, mais que sa faisabilité devait être étudiée.

A la question du paiement des trois jours de PCP restants, le CEMA a rappelé que la mesure avait été annoncée par le précédent Président de la République en décembre 2016 mais qu'elle ne constituait plus une priorité.

Le secrétaire du Conseil
Chef de bataillon Benjamin BOURET



La ministre des armées
Madame Florence PARLY

